



**Mémoire présenté aux membres de la
Commission des transports et de l'environnement**

**Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de loi # 90**

Loi concernant le Parc national du Mont-Orford

Par Jean-Guy Dépôt*
**représentant du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
(CREE)**

***Membre du Comité d'orientation du Parc national du Mont-Orford
(mandaté par le C.A. du CREE)**

Ex-membre du Comité de parrainage de la MRC de Memphrémagog, versus l'avenir du ski et du golf

Accompagné de Jacinthe Caron directrice générale du CREE

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement à Québec

**Mardi le 20 Avril 2010
De 11h15 à 12h15**

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), fondé en 1989, est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Estrie dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

Le CREE a pour mandat de favoriser et de promouvoir des stratégies d'action concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et de participer au développement durable de la région par la sensibilisation, la formation, l'éducation et autres types d'actions.

Les domaines d'activités de l'organisme varient selon les priorités et se concentrent principalement sur la protection de l'intégrité écologique, la gestion des matières résiduelles, la gestion des matières dangereuses, la gestion de l'eau, l'agriculture, les changements climatiques, le transport durable, l'implantation de systèmes de gestion de l'environnement (SGE) dans les organisations, la représentation et la prise de position dans les grands dossiers régionaux environnementaux.

Dans les limites de ses pouvoirs, le CREE a la compétence sur l'ensemble du territoire de la région administrative de l'Estrie (05) soit les six (6) municipalités régionales de comté (MRC) suivantes et la Ville de Sherbrooke : MRC du GRANIT, MRC du VAL-SAINT-FRANCOIS, MRC de COATICOOK, MRC d'ASBESTOS, MRC du HAUT-SAINT-FRANCOIS, MRC de MEMPHRÉMAGOG

La place du développement durable dans le mandat du CREE

Les différents projets mis sur pied et réalisés par le CREE tiennent compte des trois sphères du développement durable. Alors que l'amélioration continue de la qualité de l'environnement occupe une place prioritaire dans les actions du CREE, les arguments économiques et sociaux y étant rattachés leur assurent des bénéfices durables pour la population et les entreprises de la région. Les thématiques abordées par le CREE telles que le « Transport Durable » et ses réseaux tels que le Club des entreprises ISO 14001 (CISO) et « Estrie Zone Verte » qui regroupent des partenaires provenant autant du milieu social, que commercial et environnemental, témoignent largement de la volonté du CREE de s'inscrire dans un processus de développement durable en Estrie.

Le CREE s'intéresse depuis plusieurs années à l'augmentation des aires protégées et à la protection de l'intégrité écologique des habitats naturels en Estrie. La première campagne de sensibilisation au dossier des aires protégées date de l'an 2000, année où le CREE a mis sur pied un comité ayant pour objectif de faire en sorte que l'Estrie, comme le reste du Québec, atteigne au moins 8 % en aires protégées.

PRÉAMBULE

Nous remercions les membres de la Commission des transports et de l'environnement d'avoir eu l'amabilité de nous inviter, avec d'autres individus et organismes, à présenter notre exposé et participer par la suite à des échanges avec vous.

En septembre 2002, les membres du conseil d'administration du CREE ont été parmi les premiers intervenants à s'être intéressés à l'important dossier du Parc national du Mont-Orford et de ses limites, suite aux interventions de l'ex-président du CREE, M. Jean-Guy Dépôt, et son fils Pierre, webmaître et chercheur dans le domaine de l'environnement. Ils ont sonné l'alarme pour sensibiliser la population estrienne aux impacts environnementaux de ce projet, qui est devenu avec le temps le plus important dossier environnemental ayant soulevé autant les inquiétudes de la majorité de la population du Québec.

Le CREE, a toujours exigé le respect de la Loi sur les parcs. En 2002, il s'est opposé à l'échange de terrains et en 2006 à la vente d'une partie du parc, ce qui était, selon nous, une menace à l'intégrité écologique et territoriale du Parc national du Mont-Orford.

Le CREE a déposé un mémoire à la première consultation publique les 6 et 7 décembre 2002, en présence du ministre alors responsable des Parcs, M. Richard Legendre. Rappelons que 40 des 54 mémoires, soit 75%, étaient contre le projet d'échange de terrain. En septembre 2004, les membres du CA du CREE, adoptaient à l'unanimité une résolution, demandant une audience publique du Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE), audience qui eut lieu en décembre 2004 (demande d'informations sur le projet alors proposé), et en février 2005 (dépôt des mémoires). Au printemps 2005, M. Jean-Guy Dépôt, qui était président du CREE, a été consulté à deux occasions par le sous-ministre, monsieur Léopold Gaudreau, pour tenter de trouver une solution acceptable à ce dossier. « *On doit protéger l'intégrité territoriale du parc national du Mont-Orford* », comme le disait si bien l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur. Thomas J. Mulcair, le 24 mars 2005, au moment du dévoilement du rapport du BAPE.

Depuis le début de sa fondation, les administrateurs du Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie ont toujours souhaité l'agrandissement des limites du Parc national du Mont-Orford. Jean-Guy Dépôt a souvent mentionné depuis la consultation de 1979, à laquelle il avait participé, que ce trop petit parc, très fréquenté devait le plus tôt possible être agrandi. Rappelons qu'en 2009 dans le mandat confié à la MRC Memphrémagog par le MDDEP pour la relance du Mont-Orford, il était précisé à la page 4 : « Dans sa réflexion, la MRC aura à tenir compte de la Loi sur les parcs et de la Loi 23 ». Respect de la Loi des parcs que Jean-Guy Dépôt, représentant du CREE à ce comité, a toujours revendiqué en indiquant que l'aménagement de liaisons vers l'extérieur du parc pouvait remettre en question l'intégrité du parc Orford.

UN MOMENT HISTORIQUE QUI NOUS A RÉJOUIS

À Orford, le 23 mars 2010 lors d'une conférence de presse, madame la ministre Line Beauchamp, a annoncé la réintégration des 459 hectares retirés par la Loi 23, du Parc national du Mont-Orford. Nous avons été entendus ! MERCI BEAUCOUP MADAME LA MINISTRE!

Il s'agit d'une excellente nouvelle, mais le CREE s'inquiète d'une ouverture possible : la ministre a laissé la porte ouverte pour l'aménagement de liaisons de type télécabine ou chaise d'accommodement à l'intérieur des limites du Parc national du Mont-Orford. Le CREE a toujours eu de fortes réticences face à ce genre d'accommodement, surtout sans consultation du BAPE. Dans l'éventualité où Madame Beauchamp irait de l'avant avec les trois liaisons proposées, elle aurait sans doute beaucoup de difficulté

à justifier l'acceptation de ces installations dérogatoires à la Loi sur les Parcs et à la Politique sur les Parcs, considérant que son ministère vient au début de l'hiver 2009-2010 d'interdire le passage d'un sentier de motoneige dans la partie nord du Parc national du Mont-Orford. De plus, le sous-ministre adjoint au développement durable, monsieur Léopold Gaudreau, a refusé récemment l'aménagement d'un corridor alternatif, proposé par un conseiller municipal du Canton d'Orford. Dans ce dossier connexe, le Parc *national* du Mont-Orford n'a pas fait l'objet de la reconnaissance d'une «*particularité régionale*». Il a été traité comme les 23 autres Parcs nationaux du Québec où les sentiers de motoneiges sont maintenant interdits. Merci Mme Beauchamp! Il aurait été inacceptable que des aménagements soient permis ou réalisés sans que l'ensemble des considérations environnementales soit pris en compte.

En 2010 le contexte économique difficile nous commande d'être très réalistes

Le CREE exprime d'emblée sa sensibilité face aux considérations sociales et au développement économique de la région Magog-Orford et souhaite que les activités récréotouristiques au Mont-Orford deviennent ou demeurent rentables, dans un contexte de développement durable. Nous avons d'ailleurs été des visionnaires ; dès la consultation des 6 et 7 décembre 2002, après avoir consulté M. Janvier Cliche, DG de la Coopérative de développement de l'Estrie, le président du CREE, Jean-Guy Dépôt demandait que la gestion du centre de ski soit confiée à un organisme sans but lucratif, auquel la population et les gens d'affaires locaux seraient invités à participer, et ce tant que les conditions climatiques et qu'une clientèle suffisante permettront de maintenir rentable les installations existantes.

Voici donc certaines inquiétudes que nous souhaitons relever.

Les changements climatiques et la fabrication de la neige artificielle

Chaque année sur une période de 8 semaines, du 15 novembre au 15 janvier environ, la station de ski du Mont-Orford pompe environ 227 124 000 litres d'eau (60 000 000 gallons) du petit étang aux Cerises pour l'enneigement artificiel des pistes de ski alpin. En décembre 2004, le BAPE a constaté que l'évaluation du débit soutiré actuellement à l'étang aux Cerises est de **47 litres/seconde**. Ce débit moyen soutiré serait **trois fois supérieures à un débit réservé acceptable**, soit **17,6 litres/seconde**. Avec les effets ressentis des changements climatiques depuis quelque temps, il sera de plus en plus difficile de maintenir rentables les 75 centres de ski au Québec. Déjà l'organisme Ouranos prévoit qu'à l'avenir, les patinoires extérieures, la production de sirop d'érable et la fabrication de la neige artificielle seront grandement affectées dans la région des Cantons-de-l'Est. Selon un article du journal *Le Devoir* (ANNEXE #1), «*La disponibilité de l'eau à proximité des stations de ski pourrait bien constituer un facteur éliminatoire dans certains cas, ce qui n'est pas de bon augure pour la station d'Orford en raison de la raréfaction des ressources en eau autour de la station. Les stations devront compter sur deux fois plus d'eau que maintenant au Québec pour faire face au réchauffement du climat. Les besoins en eau pour l'enneigement supplémentaire vont se situer dans la période 2020 entre 8 et 24% à Québec et entre 25 et 59% dans les stations de la région de Sherbrooke*».

Selon l'Association des stations de ski du Québec (*La Tribune* du 14-04-2010), la rentabilité des 75 stations de ski demeure toutefois «*fragile*». Car 35 des 40 stations de ski dites «*municipales*» de la

province sont «quasi-systématiquement déficitaires». Notons enfin que l'hiver 2009-2010 a été le plus chaud depuis 1946.

Le terrain de golf du Mont-Orford est un attrait touristique indéniable pour la région. Son environnement est très attractif et il est possible qu'il soit actuellement rentable, mais plusieurs risquent de fermer dans les prochaines années. (Voir L'ANNEXE # 3 l'article du Journal LA PRESSE du 15 mai 2006). Quoiqu'il en soit, nous souhaitons que des balises strictes soient exigées au nouveau propriétaire quant à l'utilisation de l'eau, spécialement en période de sécheresse, afin de diminuer la pression sur le réseau hydrique et les écosystèmes environnants et quant au respect de l'environnement, et tout particulièrement des bandes riveraines, des engrais, des insecticides, des pesticides et des fongicides

Le vieillissement de la clientèle

Le gouvernement doit être visionnaire et prudent face à la permission d'établir des liaisons dans un parc national pour sauver un centre de ski : *«L'industrie du ski pourrait se retrouver avec une baisse de clientèle de 30% d'ici une dizaine d'années, par le simple effet du vieillissement de la population. Une décroissance de cette ampleur aurait des effets dramatiques sur les centres de glisse, concède Claude Péloquin, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ). Des stations lanceraient la serviette et la rentabilité de nombreuses autres serait mise à mal, résume-t-il»*. (Journal de Montréal, 13/12/2004 - ANNEXE # 2).

En invoquant le principe de précaution, nous croyons que nous devrions à l'avenir développer l'offre écotouristique par des activités alternatives et compatibles avec la mission de nos 24 Parcs nationaux.

UN FAIT IMPORTANT À SOULIGNER : L'INITIATIVE DES GENS DU MILIEU

Rappelons que le Parc national du Mont-Orford a été créé en 1938 suite à l'initiative des gens du milieu, dont le docteur George Austin Bowen, alors maire de Magog. **Soulignons que des terrains ont été cédés et vendus au gouvernement dans le seul but d'assurer leur protection à perpétuité, et que cette volonté ancestrale doit être respectée au même titre qu'un testament.** Le 4 juin 1937, monsieur Louis-Arthur Giroux affirme que le gouvernement pourrait construire une route au sommet de la montagne **si les terrains étaient achetés par des souscriptions privées**. Une collecte de fonds est organisée auprès de 27 conseils municipaux des comtés concernés. Magog souscrit 4000 \$. Sherbrooke 10 000 \$. Granby 3000 \$, les 24 autres municipalités contribuent avec des dons variant de 50 \$ à 1000 \$, pour un total de 24 349 \$. La loi 70 fut sanctionnée le 8 avril 1938, **«Le Parc du Mont-Orford est donc créé dans l'esprit d'un véritable parc national : milieu naturel soustrait à toute exploitation commerciale, conservé au bénéfice des générations actuelles et futures»**. Bref, le Parc national du Mont-Orford est ainsi la concrétisation du rêve du docteur Bowen et de ses partenaires du milieu Estrien. Respectons la volonté ancestrale ; ne violons pas l'intégrité de son territoire.

NOS COMMENTAIRES CONCERNANT LE PROJET DE LOI # 90

Nous sommes d'accord avec ce projet de Loi, qui vise à vendre les bâtiments et équipements servant à l'exploitation du centre de ski et du terrain de golf du Parc national du Mont-Orford.

Nous sommes réjouis de l'intégration dans le Parc national du Mont-Orford des 459 hectares occupés par le centre de ski et le terrain de golf. Nous récupérons enfin ce que la Loi 23 souhaitait vendre à des intérêts privés, soit une partie de notre patrimoine commun à tous les citoyens du Québec. **On a été entendus ! (SECTION 11)**

Nous acceptons que le projet de loi prévoie que la ministre doit, dans le délai indiqué, procéder à la fermeture du centre de ski et du terrain de golf, au démantèlement des équipements et des bâtiments qu'elle déterminera si ceux-ci ne trouvent pas preneur suite à l'appel d'offres ou s'ils redeviennent en fin de compte la propriété de l'État et que les sommes soient versées au Fonds vert. (SECTION 1,3 et SECTION 3)

Nous sommes d'accord avec la période minimale de 5 ans, pendant laquelle, un éventuel acquéreur sera tenu d'exploiter le centre de ski et le terrain de golf avec le dépôt de 4 millions \$ de garanties et pénalités pour assurer le respect des conditions de la vente. (SECTION 1.1 et 1.4)

Nous approuvons que le projet prévoie la continuation du programme de réhabilitation des milieux naturels dégradés du domaine skiable du Parc national du Mont-Orford

Nous sommes d'accord

- avec la gestion environnementale exigée suite à l'approbation de la ministre d'un plan de gestion, incluant la protection des paysages, des ressources en eau, des milieux humides et de la biodiversité, et enfin à empêcher ou limiter la pollution lumineuse du ciel par les équipements d'éclairage ; (SECTION 1.2)
- les conditions visant à contrôler le volume d'eau qu'il sera permis de puiser dans l'étang et la rivière aux Cerises, afin de ne pas porter atteinte à leur productivité biologique. Nous en avons fait mention dans notre mémoire déposé le 24 mai 2006 ; (SECTION 1.3)
- avec la protection prévue d'une bande riveraine de 30 mètres, de chaque côté de la rivière aux Cerises et des ruisseaux Orford, Giroux, Castle, de la Cuvette et du Grand-Rocher. (SECTION 1.4)

Nous souhaitons toutefois que les critères qui seront utilisés pour le choix de l'éventuel acquéreur incluent de façon équitable des clauses économiques, sociales et environnementales.

RECOMMANDATION #1 : Les critères dont le gouvernement devrait tenir compte dans le choix d'un futur acquéreur devraient inclure non seulement des critères économiques, mais également la démonstration d'une sensibilité régionale. Le projet proposé devrait répondre à des critères d'économie sociale tels qu'un sentiment d'appartenance à la région, une volonté de rétention des emplois et des employés du Parc.

RECOMMANDATION # 2 : La qualité d'un plan de gestion environnemental pour l'ensemble du territoire de la zone de ski et du golf devrait également être un critère hautement considéré dans le choix de l'acquéreur.

De plus, tel qu'annoncé par le CREE et le RNCREQ sous forme de résolution en 2009 (ANNEXES 4 et 5) :

RECOMMANDATION # 3 : Nous demandons à la ministre de refuser tout projet de construction n'ayant pas été préalablement présenté à des audiences du BAPE et qui porterait atteinte à l'intégrité écologique du territoire d'un parc national : par exemple de nouvelles remontées mécaniques pour le ski, avec la cession de «droit de passage» dans le Parc, pour relier au centre de ski, les éventuels développements résidentiels, afin de ne pas créer un malheureux précédent qui pourrait éventuellement affecter l'intégrité écologique de tous les Parcs nationaux du Québec.

Advenant la fermeture du centre de ski et du terrain de golf (SECTION 111), nous sommes d'accord avec la façon de procéder. Pour ce qui est du démantèlement des équipements de même que des bâtiments que la ministre déterminera, nous pensons que cela doit tenir compte des autres activités existantes dans le Parc Orford :

RECOMMANDATION # 4 : Sachant que déjà les équipements de l'accueil du Cerisier sont très utilisés, nous proposons que le nouveau Chalet du terrain de golf, incluant les équipements d'accueil et de restauration, quoi qu'il arrive, puisse encore servir éventuellement pour les activités de randonnée pédestre, vélo, ski de fond et raquettes, qui sont de plus en plus populaires.

Promotion de la Loi et de la politique des Parcs nationaux du Québec

Les parcs nationaux jouent un rôle important au Québec, il serait important que l'ensemble des Québécois et des décideurs connaissent mieux les lois et les politiques qui permettent leur gouvernance et leur gestion, les conditions de leur utilisation et surtout de leur préservation.

RECOMMANDATION # 5 : Nous demandons que Le MDDEP et la SEPAQ fassent mieux connaître, et dans le plus bref délai, la Loi et la politique sur les 24 Parcs nationaux du Québec à tous les intervenants afin que tous comprennent ce qui est permis et interdit dans ces aires protégées surtout depuis les modifications apportées en 2002.

Nous sommes heureux que le programme de réhabilitation des milieux naturels dégradés du domaine skiable du Parc national du Mont-Orford, mis en œuvre par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, soit continué avec certaines réserves faites selon les dispositions. (SECTION IV, 8)

Nous acceptons que la période d'application de ce programme soit prolongée jusqu'en 2015 (SECTION IV, 8,1)

La ministre pourra à notre grande satisfaction rendre le programme applicable à la restauration des milieux dégradés dans l'ensemble du territoire de Parc national du Mont-Orford, y compris dans les terres acquises **au NORD** en vertu de l'article 8 de la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford. **Nous souhaitons la préservation** de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques (2006, chapitre 14) en priorisant cependant les terres du domaine skiable, si c'est toujours économiquement possible ! (SECTION IV, 8,2)

Nous sommes d'accord que le total des engagements d'investissements pour l'ensemble de la période couverte par le programme demeure établi à cinq millions de dollars. (SECTION IV, 8,3)

Nous comprenons et acceptons que la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford, la préservation de la diversité des territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques soit abrogée, à l'exception des dispositions de l'article 8 relatives à l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford, lesquelles cesseront d'avoir effet en 2015. (SECTION IV, 9)

Pour nous il est évident que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable de l'application de la présente loi. (SECTION IV, 11)

Nous sommes parfaitement d'accord à ce que les dispositions de la présente loi entrent en vigueur le jour de la sanction de la présente loi. **Selon nous le plus tôt possible sera le mieux.** (SECTION IV, 12)

CONCLUSION

En terminant, nous avons été très patients, puisque nous sommes impliqués dans ce dossier depuis septembre 2002. Nous sommes d'autant plus heureux du dénouement en ce qui concerne la réintégration des terres. Nous pensons qu'il sera sans doute difficile de maintenir le centre de ski et le club de golf en opération compte tenu des changements climatiques, du vieillissement de la population et des contraintes économiques. Mais nous souhaitons que cela soit possible dans le respect des volontés régionales, des conditions économiques, mais aussi et surtout des conditions environnementales. **Nous souhaitons ainsi que le gouvernement privilégie un acquéreur sensible aux enjeux socio-économiques de notre région et à la protection de notre environnement naturel.**

Bref, le 7 mai 2009, le CA du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) demandait à madame la ministre Line Beauchamp de faire respecter la Loi et la Politique sur les parcs, de réintégrer dans le parc les terres (459 hectares) soustraites par la Loi 23, de refuser, **sans la consultation du BAPE**, tout projet de construction qui porterait atteinte à l'intégrité écologique du territoire d'un Parc national. Le 31 mai 2009, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), en exigeait tout autant. **Merci de nous avoir entendus...et nous espérons encore que nos propositions seront entendues !**

ANNEXE # 1

Étude - Le ski est menacé en Estrie

C'est autour d'Orford que le réchauffement frappera le plus fort

Louis-Gilles Francoeur Journal Le Devoir
Édition du mardi 28 mars 2006

Mots clés : Québec (province), Parc, Climat, ski, Orford

Au rythme actuel de progression des changements climatiques, les centres de ski des Cantons de l'Est pourraient bien devoir fermer leurs portes d'ici à 40 ans et voir leur clientèle refoulée vers les stations des Laurentides et de Québec, révèle une étude de quatre chercheurs de l'Université de Waterloo dont Le Devoir a obtenu copie.

Une autre étude de la même université, aussi obtenue par Le Devoir, indique que conserver le parc national dans son intégralité pourrait lui être plus bénéfique, car l'allongement des saisons plus chaudes va augmenter la fréquentation des parcs dans tout le Canada et augmenter leur rentabilité. Réalisée l'an dernier, *The Implications of Climate Change for the Quebec Ski Industry* a été signée par trois chercheurs de la Faculté des sciences environnementales de l'Université de Waterloo. Il s'agit de Daniel Scott, Geoff McBoyle et Alanna Minogue, ainsi qu'un collègue du service météo de la même université ontarienne, Brian Mills.

L'étude en question a passé en revue les autres études sur la même question. Ses conclusions sont moins alarmistes que les autres études parce qu'elle postule que les centres de ski vont répondre à la menace des changements climatiques en se dotant, à grands frais il faut le dire, des meilleures technologies connues d'enneigement artificiel, ce qui permettra aux stations de continuer d'engranger la manne des Fêtes et des congés scolaires. C'est dans cette période que les stations font 75 % de leurs recettes, soit entre le 20 décembre et le 15 mars. Dans les années 70, les saisons de ski au Québec allaient de 152 à 163 jours. Dans le scénario pessimiste, dès la période 2020, les centres québécois verraient leur saison raccourcie de 13 à 15 %. Dans le scénario pessimiste, en 2050, «le portrait est totalement différent et peut remettre en question l'avenir du ski au Québec». Si on utilise la règle des 100 jours comme base minimale de rentabilité, «seulement les opérateurs de la région de Sherbrooke apparaissent comme économiquement à risque» parce qu'ils ne disposeront plus que de 93 jours skiabiles dans 40 ans. Une analyse économique plus poussée, qui ajoute aux baisses prévisibles de clientèle résultant d'une saison réduite les augmentations de coûts exigés par des besoins accrus en enneigement, amène les chercheurs à conclure que **«les opérateurs de station de ski de la région de Sherbrooke sont les plus à risques en raison des changements climatiques»**.

La disponibilité de l'eau à proximité des stations de ski pourrait bien constituer un facteur éliminatoire dans certains cas, ce qui n'est pas de bon augure pour la station d'Orford en raison de la raréfaction des ressources en eau autour de la station. Les stations devront compter sur deux fois plus d'eau que maintenant au Québec pour faire face au réchauffement du climat d'ici à 40 ans, précisent les chercheurs. Selon les scénarios de l'étude, les besoins en eau pour l'enneigement supplémentaire vont se situer dans la période 2020 entre 8 et 24 % à Québec et entre 25 à 59 % dans les stations de la région de Sherbrooke. La réduction de la durée des saisons de ski devrait provoquer une baisse de revenus de 12 % dans les centres des Laurentides, de 13 % dans la région de Québec et **de 20 % dans ceux des Cantons de l'Est**. Ajoutée à une augmentation de coûts de 6 % pour enneigement accru, la réduction globale de rentabilité atteindrait **26 % dans la région où se situe Orford**.

ANNEXE #2

L'industrie du ski menacée par le vieillissement de la population

Alain Bisson - Journal de Montréal 13/12/2004

Si elle n'y prend pas garde, l'industrie québécoise du ski et des sports de glisse pourrait se retrouver avec une baisse de clientèle de 30% d'ici une dizaine d'années, par le simple effet du vieillissement de la population.

Une décroissance de cette ampleur aurait des effets dramatiques sur les centres de glisse, concède Claude Péloquin, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ). Des stations lanceraient la serviette et la rentabilité de nombreuses autres serait mise à mal, résume-t-il.

Une baisse de 30%, basée sur les 6,8 millions de jours/ski de la saison 2003-2004, signifierait 4,8 millions de jours/ski, en 2017. C'est beaucoup moins que le bilan planché historique de 5,5 millions de jours/ski de 1997-1998. Au terme de cette saison-là, Stoneham, Bromont et Orford avaient fait faillite. «Ce scénario catastrophe – contre lequel nous avons déjà commencé à nous prémunir depuis plusieurs années — n'est pas le seul fait du ski. C'est le sort qui attend tous les autres sports si rien n'est fait», a soumis M. Péloquin, au cours d'un entretien.

De récentes données permettent déjà de mesurer les changements démographiques dans la clientèle des stations de ski, dont le plein effet devrait se faire sentir en 2017. Ainsi, la proportion des skieurs et planchistes québécois de 50 ans et plus a doublé entre 1989 et 2002, passant de 6,1% à 12,7%, selon une étude publiée par le professeur Claude Péloquin, de la Chaire de tourisme de l'UQAM (le même nom que le pdg de l'ASSQ).

Pendant ce temps, le pourcentage des skieurs de 12 ans à 17 ans est passé de 21,5% à 17,3%. En revanche, les 12-24 ans comptent pour 35% du total des «pratiquants», et ils skient beaucoup.

Le Québec avantagé

Le pdg de l'ASSQ note que les données québécoises sont beaucoup plus encourageantes que celles relevées ailleurs au Canada et aux États-Unis. Il cite l'étude de son homonyme qui indique que 60% des skieurs et planchistes américains ont entre 40 et 58 ans et que la proportion des 16-34 ans diminue plus vite qu'ici. L'ASSQ estime que son programme Iniski, lancé en 1987 dans les écoles québécoises, contribue pour une large part au renouvellement de sa clientèle et à la relative bonne performance de ses membres.

De plus, le Passeport Ski 5e année — des billets de remontée gratuits pour la plupart des stations canadiennes — a trouvé 12 000 preneurs au Canada en 2003-2004. «On augmente ainsi la possibilité que les jeunes deviennent des mordus, qu'ils incitent leurs parents à venir skier avec eux et qu'ils deviennent des ambassadeurs pour l'avenir», soumet M. Péloquin.

Malgré le jeu démographique, l'ASSQ croit être en mesure d'augmenter le nombre de skieurs québécois au cours des prochaines années et vise les 8 millions de jours/ski annuels, en 2010. «Pour y arriver, on devra faire passer de 17% à 20% le pourcentage de la population active qui s'adonne aux sports de glisse. Nous savons pertinemment qu'il y a place à une telle augmentation», soumet Claude Péloquin, de l'ASSQ.

ANNEXE # 3

ON APPRENAIT le 15 mai 2006, QU'IL Y A TROP DE TERRAINS DE GOLF AU QUÉBEC ;

L'Association des terrains de golf du Québec (ATGQ) est d'accord pour fermer des terrains de golf.

Dorval perd son terrain de golf **Éric Clément La Presse, 15 mai 2006 -**

Après le golf Le Challenger de Saint-Laurent, destiné à être remplacé par des maisons, les verts du golf Dorval s'effaceront progressivement à cause de l'expansion de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Ce n'est toutefois pas une mauvaise nouvelle **selon l'Association des terrains de golf du Québec, qui estime qu'il y a trop de terrains de golfs au Québec pour la demande actuelle.**

La Ville de Dorval avait créé ce golf public en louant les terres d'Aéroports de Montréal (ADM) il y a 25 ans. Actuellement, le golf Dorval comprend deux terrains de 18 trous et un de neuf trous. Ce dernier ne sera pas touché par les besoins d'ADM dans un premier temps, explique sa vice-présidente aux affaires publiques, Christiane Beaulieu. ADM veut agrandir ses deux jetées pour recevoir plus de passagers.

L'aéroport a accueilli 10,9 millions de passagers en 2005. ADM vise 12 millions de passagers en 2011.

« Pour rallonger les jetées et faciliter la circulation des avions, on va devoir détruire une vieille ligne de hangars et il faudra les déplacer, dit Mme Beaulieu. On va donc devoir gruger certains terrains qui sont sur le golf. »

Des espaces sont aussi nécessaires pour loger de nouvelles compagnies liées à l'aéronautique. Cette mise en valeur va se faire progressivement d'ici une quinzaine d'années.

Les travaux débiteront au printemps prochain. Par ailleurs, la construction d'un hôtel près du débarcadère de l'aéroport sera confiée à un consortium d'ici quelques semaines. « Ce sera un hôtel de 250 places », dit Mme Beaulieu.

Pour l'Association des terrains de golf du Québec (ATGQ), la disparition des deux golfs n'est pas une mauvaise chose puisque l'offre a dépassé la demande depuis l'aménagement effréné de terrains dans les années 80 et 90. Il y a aujourd'hui 365 golfs au Québec (un pour chaque jour de l'année!) et 49 % d'entre eux perdent de l'argent, dit Pierre Deslandes, président de l'ATGQ. « Et ce, malgré les neuf millions de rondes de golf qui se jouent chaque année », dit-il.

« Il n'y a pas assez de golfeurs pour tous les terrains du grand Montréal, ajoute Jacques Landry, directeur de l'ATGQ. Par contre, il est décevant de voir qu'il y a de moins en moins de golfs dans l'île. Les revenus d'impôt foncier sont meilleurs en faisant des commerces, des rues et des maisons.

Les golfs ne sont pas suffisamment payants pour justifier leur superficie. » Selon M. Landry, tous les golfs de l'île de Montréal sont menacés. « *Si le propriétaire d'un golf est capable de dézoner son terrain pour faire du résidentiel, il va peut-être considérer de le vendre s'il ne fait pas d'argent avec.* »

« *Même si 20 golfs disparaissaient au Québec dans les 10 prochaines années, l'industrie n'en souffrirait pas* », dit-il.

LE GOLF D'ORFORD DISPARAÎTRERA-T-IL? L'AVENIR NOUS LE DIRA !

Samedi le 3 avril 2010, la journaliste Sonia Bolduc, nous apprend dans La Tribune de Sherbrooke, que «Ça fait longtemps dans les Cantons-de-l'Est qu'on a trop de terrains de golf, et que c'est une problématique qui a fini par gagner d'autres régions...». La compétition est très féroce en Estrie. «Les clubs ont peur de perdre leurs membres en montant leurs prix. Le membership est en baisse pas mal partout dans les Cantons-de-l'Est».

ANNEXE # 4

Résolution adoptée à Sherbrooke, le jeudi 7 mai 2009, lors du CA du CREE

Protection permanente du territoire des 23 Parcs nationaux du Québec, par le respect de la Loi et la Politique sur les parcs (ex. Mont-Orford)

- Attendu qu'** au Québec, nous vivons dans une société de droit et respectons les lois.
- Attendu que** la Loi sur les parcs formule un objectif très clair dans son article qui précise que pour les parcs québécois « *l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel* ».
- Attendu que** la Politique sur les parcs nationaux du Québec est sans équivoque :
« *L'exploitation des équipements utilisés pour le golf et le ski alpin est maintenue, pour des raisons d'état de fait, dans les parcs où ils sont existants* ».
- Attendu que** depuis 2002, tous les parcs du Québec ont obtenu une protection permanente.
- Attendu qu'** il est primordial de ne pas créer un précédent au Parc national du Mont-Orford qui pourrait être préjudiciable éventuellement pour les 22 autres Parcs nationaux du Québec, appartenant tous à notre patrimoine collectif.
- Attendu qu'** il est important de respecter la mémoire de ceux qui l'ont créé.
- Attendu qu'** il est nécessaire de conserver l'intégrité territoriale et écologique de tous les Parcs nationaux du Québec.
- Attendu qu'** il est inacceptable que le développement durable se fasse au nom du développement et de la création d'emplois, au bénéfice de promoteurs privés, au détriment de l'intégrité écologique d'un parc national.

Il est proposé par Anton (Tony) Kemp **appuyé par** Lyse Rouillard de demander à Madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

- de faire respecter la Loi et la Politique sur les parcs,
- de réintégrer dans le parc les terres (459 hectares) soustraites par la Loi 23,
- de refuser tout projet de construction n'ayant pas été préalablement présenté à des audiences du BAPE et qui porterait atteinte à l'intégrité écologique du territoire d'un parc national : par exemple de nouvelles remontées mécaniques pour le ski, avec la cession de «droit de passage» dans le parc, pour relier au centre de ski, les éventuels développements résidentiels, afin de ne pas créer un malheureux précédent qui pourrait éventuellement affecter l'intégrité écologique de tous les parcs nationaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

ANNEXE # 5



Adoptée à
l'unanimité.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

TENUE À RIVIÈRE-DU-LOUP, LE 31 MAI 2009

Étaient présent(e)s :

M. Gaëtan Malenfant - prés. CRE Bas-Saint-Laurent
Mme Luce Balthazar - d.g. CRE Bas-Saint-Laurent
M. Michel Lavoie - d.g. CREDD Saguenay-Lac-Saint-Jean
M. Alexandre Turgeon - d.g. CRE Capitale nationale
M. Patrick Simard - d.g. CRE Mauricie
M. Mitchell Marin - prés. CRE Mauricie
M. Roger Riendeau - d.g. CRE Estrie
M. Jean-Guy Dépôt - prés. CRE Estrie
M. Denis Plante - prés. CRE Montréal
Mme Jacqueline Romano-Toramanian - adm. CRE Montréal
Mme Nicole Desroches - d.g. CREDD Outaouais
M. Gaëtan Provencher - prés. CREDD Outaouais
M. Simon Laquerre - d.g. CRE Abitibi-Témiscamingue
M. Sébastien Caron - d.g. CRE Côte-Nord
Mme Caroline Duchesne - d.g. CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
M. Camille Leduc - prés. CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
M. Cosmin Vasile - d.g. CRE Chaudière-Appalaches
M. Guy Lessard - prés. CRE Chaudière-Appalaches
M. Guy Garand - d.g. CRE Laval
M. Gilles Côté - d.g. CRE Lanaudière
M. Francis Bergeron - prés. CRE Lanaudière
Mme Anne Léger - d.g. CRE Laurentides
M. Bruno Gadrat - v.p. CRE Montérégie
Mme Isabelle Bonsant - d.g. CRE Centre-du-Québec
M. Gilles Brochu - prés. CRE Centre-du-Québec
M. Jacques Ruelland - prés. RNCREQ
M. Philippe Bourke - d.g. RNCREQ

Étaient également présent(e)s, sans droit de vote :

Mme Marie-Line Gagné - RNCREQ
Mme Lucie Bataille - RNCREQ
M. Cédric Chaperon - RNCREQ
Mme Catherine Béland - CRE Bas-Saint-Laurent

ANNEXE # 5 (SUITE)

Politique sur les parcs

- **Attendu** qu'au Québec, nous vivons dans une société de droit et respectons les lois;
- **Attendu** que la Loi sur les parcs formule un objectif très clair dans son article qui précise que pour les parcs québécois, « l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel »;
- **Attendu** que la Politique sur les parcs nationaux du Québec est sans équivoque : « L'exploitation des équipements utilisés pour le golf et le ski alpin est maintenue, pour des raisons d'état de fait, dans les parcs où ils sont existants »;
- **Attendu** que depuis 2002, tous les parcs du Québec ont obtenu une protection permanente;
- **Attendu** qu'il est primordial de ne pas créer un précédent au Parc national du Mont-Orford qui pourrait être préjudiciable éventuellement pour tous les autres Parcs nationaux du Québec, appartenant tous à notre patrimoine collectif;
- **Attendu** qu'il est important de respecter la mémoire de ceux qui l'ont créé;
- **Attendu** qu'il est nécessaire de conserver l'intégrité territoriale et écologique de tous les Parcs nationaux du Québec;

Résolution 31-05-09-16 : Jean-Guy Dépôt propose de demander à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, - de faire respecter la Loi et la Politique sur les parcs, - de réintégrer dans le parc les terres (459 hectares) soustraites par la Loi 23, - de refuser tout projet de construction n'ayant pas été préalablement présenté à des audiences du BAPE et qui porterait atteinte à l'intégrité écologique du territoire d'un parc national : par exemple de nouvelles remontées mécaniques pour le ski, avec la cession de «droit de passage» dans le parc, pour relier au centre de ski, les éventuels développements résidentiels, afin de ne pas créer un malheureux précédent qui pourrait éventuellement affecter l'intégrité écologique de tous les parcs nationaux du Québec.

La résolution est appuyée par Camille Leduc. Adoptée. **Philippe Bourke DG Certifie le tout conforme**

ANNEXE # 6

LE PROJET VERTENDRE vs LA LIGNE DE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Bonjour M. Dépôt,

Vous trouverez plus bas, à même votre courriel inscrit en **rouge**, les premières informations que j'ai obtenues.

Espérant le tout conforme à vos attentes.

Ginette Cantin

Conseillère, Relations avec le milieu
Direction régionale Richelieu
Téléphone : 450 771-3017

Courriel : cantin.ginette@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com

De : Jean-Guy Dépôt [mailto:jean-guydepot@cooptel.qc.ca] 30 mars 2010 12 :01

Objet : Ligne de transport électrique au Mont-Orford

Bonjour Ginette Cantin,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique, voici l'adresse du Site Web de Vertendre,
<http://www.levertendre.com/territoire.html>

Sur une autre Site Web, <http://www.levertendre.com/territoire.html> le tracé entre le Mont Sylvio-Lacharité et la limite du parc national du Mont-Orford a été depuis modifié, Alain Chagnon, souhaiterais obtenir «**une liaison entre le Vertendre et la zone récréative du Mont-Orford**» en installant un monorail dans l'emprise de la ligne de transport de l'énergie électrique d'Hydro-Québec. (Au sud-ouest du Mont-Orford).

J'aimerais savoir si Vertendre a fait une demande pour pouvoir utiliser l'emprise d' H-Q pour installer son monorail ? **En raison du caractère confidentiel des demandes de nos clients, il ne nous est pas possible de vous confirmer si une demande a été adressée à HQ.**

Quel est la politique d'H-Q sur l'utilisation de ses emprises par une tierce personne ? **Chaque cas est particulier. Nous devons assurer l'intégrité de nos installations et la sécurité de nos employés et du public.** Selon les spécifications fournies par le demandeur et à la condition que le propriétaire du terrain autorise la présence d'un autre usager, nous pouvons étudier la demande.

Est-ce que l'emprise a 30 mètres sur le lot 1460 servant pour le transport d'énergie électrique vers la tour des Réseaux de communication ? **Oui, je vous confirme que l'emprise a 30 m et qu'elle est réservée à l'usage exclusif d'Hydro-Québec.**

Merci pour les réponses qui me seront très utile pour la rédaction de mon mémoire sur le projet de loi 90, que je présenterai devant la Commission parlementaire des transports et environnement dans quelques semaines.

Meilleures salutations,

Jean-Guy Dépôt

ANNEXE # 7

La télécabine sur rail pour entretenir le lien entre le Mont-Orford et Vertendre

De : serge.alain@mddep.gouv.qc.ca [mailto:serge.alain@mddep.gouv.qc.ca]
Envoyé : 19 mars 2010 15:09
À : pierre.depot@lacbowker.org
Objet : RE : La télécabine sur rail pour entretenir le lien entre Orford et Vertendre

Bonjour Pierre,

Non, Vertendre ne nous a pas soumis de projet ou de proposition de télécabine sur rail. Nous n'en connaissons que ce qui est paru dans les médias. Pour ce qui est de tes autres questions, je ne peux malheureusement pas y répondre pour l'instant.

Bonne fin de journée.

Serge Alain

Directeur du Service des parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 4e étage, boîte 21, Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 521-3907, poste 4897

De : pierre.depot@lacbowker.org [mailto:pierre.depot@lacbowker.org]
Envoyé : 19 mars 2010 14:27
À : Alain, Serge (DPÉP)
Objet : La télécabine sur rail pour entretenir le lien entre Orford et Vertendre

Bonjour Serge,

1. Pourrais-tu me préciser si Vertendre a concrètement soumis au MDDEP son projet de télécabine sur rail et si vous avez des documents là-dessus ?
2. Sur quelle base le MDDEP pourrait permettre ce projet considérant que le corridor alternatif proposé par Jean-Guy Beaulieu pour laisser passer les motoneiges a été refusé ?
3. Est-ce qu'Hydro-Québec a accordé son autorisation puisque le tracé utiliserait en partie le sentier de l'actuelle ligne électrique ?
4. Pourrais-tu me fournir une carte incluant tout le tracé, incluant la zone de quelque 1200 mètres carrés de territoire qu'il faudrait déboiser ?
5. Est-ce que ce projet télécabine sur rail est conforme à la Loi sur les Parcs et à la Politique sur les Parcs ?

Je te remercie, Pierre Dépôt

ANNEXE # 7 (SUITE)

Une télécabine sur rail pour entretenir le lien entre Orford et Vertendre



par [Vincent Cliche](#)

Article mis en ligne le 3 février 2010 à 6 :37



La télécabine sur rail est le projet sur lequel le propriétaire de Vertendre, Alain Chagnon, mise pour attirer le Club Med dans la région

Pour inciter le Club Med à venir s'installer dans la région d'Orford, le propriétaire de Vertendre d'Eastman, Alain Chagnon, veut construire une télécabine sur rail qui ferait le lien entre le sommet du Mont-Orford et l'endroit de son futur site hôtelier.

Après avoir étudié plusieurs scénarios, M. Chagnon dit privilégier celui de la télécabine sur rail. «On avait pensé faire un télésiège ou une télécabine, comme il existe au Mont-Orford. Toutefois, on aurait dû déboiser beaucoup pour ces projets, ce qui est un peu contre nos valeurs. De plus, ces deux options présentaient un potentiel moindre d'attrait touristique», lance le propriétaire de Vertendre.

ANNEXE # 7 (SUITE)

Ce dernier prétend que le choix retenu n'aura pas un très grand impact visuel sur la montagne. «La construction du rail se fera au niveau du sol, indique-t-il. On utilisera également le sentier de l'actuelle ligne électrique. Donc, nous n'aurons pas besoin de déboiser une grande partie de la forêt.» En fait, si le projet de télécabine sur rail est retenu, **on devra déboiser quelque 1200 mètres carrés.**

Le projet assure donc un lien entre le sommet d'Orford et le lieu convoité par le Club Med. «C'était important, quasi impératif, pour eux qu'on puisse amener leurs clients au sommet, mentionne Alain Chagnon. De plus, le moyen de transport constituerait un attrait touristique. Il existe seulement deux télécabines du genre et elles sont en Europe.»

Si on lui donne le feu vert, le projet pourrait coûter de cinq à sept millions de dollars. Le propriétaire de Vertendre se fixe-t-il un objectif trop ambitieux? «Il est très réalisable, répond-il. Nous croyons avoir trouvé une solution qui pourra plaire à une grande partie de la population. Il est grand temps de faire quelque chose avec Orford. Tout ce qu'on veut, c'est que la montagne demeure ouverte et qu'elle soit rentable. Ce projet vient renforcer l'attrait de la station, indépendamment de qui en est le gestionnaire.»

Des télécabines supplémentaires pourraient être ajoutées au fil des ans si le projet voit le jour. Celles-ci peuvent accueillir jusqu'à huit personnes à la fois et sont opérées par ses utilisateurs. «Comme un ascenseur», cite en exemple Alain Chagnon.

Pierre Bastien propose une troisième liaison hors-parc au Mont-Orford



Publié le 15 Avril 2010
[Dany Jacques](#)

Le maire du Canton d'Orford, Pierre Bastien, propose une troisième liaison hors-parc au Parc national du Mont-Orford.

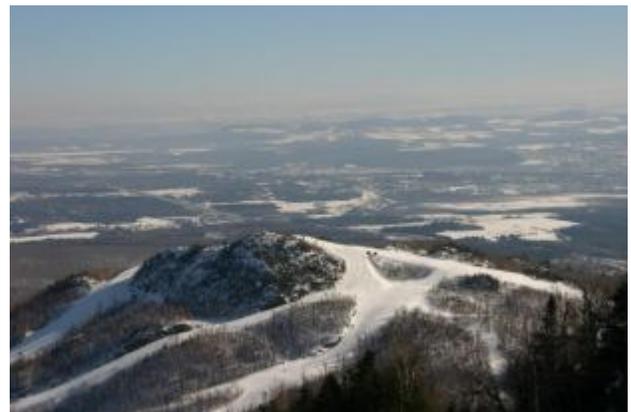
Sujets :

[Vertendre](#) , [Mont Giroux](#) , [Canton d'Orford](#) ,
[Piste Sherbrooke](#)

Cette idée n'a pas été ébruitée au-delà du conseil municipal du Canton d'Orford, mais elle risque d'être débattue la prochaine commission parlementaire portant sur l'avenir de la station touristique. «Nous en avons discuté entre élus et nous croyons qu'il y a du potentiel pour la réalisation d'une liaison hors-parc. Aucune étude n'a toutefois été réalisée à ce sujet jusqu'à maintenant», confirme-t-il.

M. Bastien ne peut préciser le type de liens, comme une remontée mécanique traditionnelle, une gondole ou un monorail. Il suggère toutefois un endroit assez précis pour l'installer, situé à l'est du mont Giroux et près de la route 143. «Il y a du terrain privé développable où le zonage autorise la vocation hébergement», détaille-t-il.

Pierre Bastien n'a pas étudié, non plus, la configuration de la liaison, qui pourrait relier des habitations locatives au domaine skiable. Il pense tout simplement à relier vraisemblablement les habitations au stationnement situé à la base de la piste Sherbrooke, mais probablement pas jusqu'au sommet de Giroux.



ANNEXE # 7 (SUITE)

L'avantage d'une liaison, aux yeux de Pierre Bastien, serait de créer un rapprochement des pentes de ski vers les skieurs qui louent des chambres, ce qui éviterait de prendre la voiture. «On vise ici la formule du ski in, ski out», dit-il.

En ce qui concerne la possibilité d'aménager trois liaisons hors-parc autour du Mont-Orford, M. Bastien réplique en disant que cela pourrait attirer davantage de skieurs.

Actuellement, les deux projets de liaisons proposés sont situés du côté d'Eastman (Vertendre) et au sud du Mont-Giroux (André L'Espérance), mais aucune n'a été autorisée par le gouvernement Charest.

Vertendre ne déposera pas d'offre pour acquérir le Mont-Orford



par [Dany Jacques](#)

Article mis en ligne le 10 avril 2010 à 4 :45

Vertendre décroche du processus d'appel d'offres et se retire donc de la liste d'éventuels acquéreurs et gestionnaires du ski et du golf du Mont-Orford.

Le président de cette entreprise d'Eastman, Alain Chagnon, confirme son retrait en raison de pertes financières plus élevées que prévues à Orford, qui sont estimées à 2 M \$ au terme de l'année 2008-2009. «Nous écouterons toutefois attentivement toutes les propositions de partenariat régional», lance-t-il en guise d'invitation.

Cette option s'avère primordiale aux yeux d'Alain Chagnon, car il craint qu'un investisseur de l'extérieur de la région tire profit de la situation à son avantage. «Il faut éviter de se faire passer un sapin. Il faut davantage de mobilisation, sinon la montagne risque de fermer plus rapidement qu'on le pense», prévient-il.

Alain Chagnon explique ses craintes, car il a observé des visions différentes pendant la visite des installations d'Orford, jeudi dernier (8 avril). Il propose de regrouper les intérêts régionaux pour relancer la station, ce qui ne serait peut-être pas le cas avec d'autres promoteurs.

Selon lui, le pire scénario consiste à l'acquisition par un joueur étranger, qui n'aurait pas de gêne à perdre la caution de 4 M \$ prévue dans l'appel d'offres, car ce dernier pourrait vendre les équipements plus cher un an plus tard seulement. En plus d'éliminer une station concurrente.

Alain Chagnon réclame un fonds régional et l'autorisation gouvernementale pour aménager des liaisons hors-parc pour assurer la survie de la montagne. D'ailleurs, le CLD de la MRC de Memphrémagog travaille sur différents scénarios, car la surtaxe de 0,025 % sur la taxe de vente ne passe pas à Québec ni parmi la population.